

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2016

Présents :	MM M ^{mes} Alaux, Anselme, Blanc, Bressand, Carsi, Echerbault,, Folcher, Gonzalez, Gotti, Granziera, Grimal, Guillemot, Millerand, Saez, Serre, Trapied, Zanchetta, Sébastianelli
Absent :	C. Descamps
Excusés :	E. Vintillas ayant donné pouvoir à MC Alaux A Papin ayant donné pouvoir à M. Carsi N de Munter ayant donné pourvoir à I. Grimal M. Pezzot ayant donné pouvoir à E. Bressand
Secrétaire de séance :	Isabelle Grimal

ORDRE DU JOUR

1 - Rénovation coffret de commande éclairage public lotissement « le Castelviel »

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de rénovation du coffret de commande d'éclairage public du lotissement «Le Castelviel », pour un coût total estimé de 2 799€ avec une participation communale au plus égale à 323€

2 - Rétrocession d'une bande de terrain appartenant au consort SUDRES, chemin de Bourrasse

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir une bande de terrain appartenant à la famille SUDRES, cadastrée B 1266 d'une superficie de 242 m2, pour l'euro symbolique et charge Monsieur le Maire de signer l'acte à intervenir chez le notaire.

3 / Convention de transfert dans le domaine public des équipements communs du lotissement Mayral

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer une convention de transfert dans le domaine public, pour l'euro symbolique, des équipements communs du **lotissement MAYRAL**, lieudit « Naudy ».

4 / Avenant n°3 – concession d'aménagement – zone d'aménagement concerté « cœur de village »

Le conseil municipal, à l'unanimité, charge Monsieur le Maire de signer l'avenant n°3 au traité de concession, pour la prolongation de 6 mois, soit jusqu'au 11 avril 2017, durée nécessaire à la vente des derniers lots de la tranche 1 phase 1 et à l'achèvement des travaux différés devant l'ilot collectif.

5 / Attribution d'indemnité au Receveur municipal

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil, définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.
- accorde l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,
- précise que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur Michel TOUZEAU, receveur municipal.

6 / GARANTIE PARTIELLE IMMOBILIERE MIDI PYRENEES Pour acquisition en VEFA de 11 logements sociaux

Le conseil municipal, à l'unanimité, accorde sa garantie à hauteur de 30 % pour le remboursement de prête d'un montant total de 972 017€, souscrits par la Société Immobilière Midi-Pyrénées et destinés à financer une opération d'acquisition en VEFA de 11 logements locatifs sociaux situés ZAC Cœur de Village 31180 LAPEYROUSE FOSSAT.

7/ Création d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe et d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe et un grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des possibilités d'avancement de grade.

8 / Communauté de Communes des Coteaux-du Girou – nouveaux statuts

- **8a / Composition du conseil communautaire de la communauté de communes des coteaux du Girou**

L'organisation d'élections municipales partielles dans la commune de Verfeil, impose de procéder à une nouvelle détermination du nombre et de la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la communauté de commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer à **37** le nombre total de sièges composant le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou,

- **8b Mise en conformité des statuts de la communauté de communes des coteaux-du-girou avec les dispositions de la Loi Notre.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, pour la mise en conformité avec la loi Notre, applicables au 31 décembre 2016.

9 / Demande de subvention d'investissement au CD31 pour la construction de la nouvelle crèche

Le Conseil Municipal, à 22 voix pour 1 abstention, autorise le maire à solliciter une subvention auprès de la Conseil Départemental de la Haute-Garonne, concernant la construction d'une nouvelle crèche de 30 places (20 existantes et 10 créations), pour un montant d'achat et de travaux estimés à 799 000€ HT soit 958 800€ TTC